

## Virus Schmallerberg

03/02/2012 | Mise à jour : 09:57

### **Bruno LE MAIRE a réuni les services vétérinaires**

Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, a réuni aujourd'hui les services vétérinaires de la Direction générale de l'Alimentation (DGAL) pour faire le point sur la détection du virus de Schmallerberg dans le nord de la France.

Ce virus a été identifié à l'automne dernier aux Pays-Bas et en Allemagne. D'autres cas ont depuis été recensés en Belgique et plus récemment au Royaume-Uni.

Dès l'apparition du virus dans le nord de l'Europe, Bruno LE MAIRE avait mobilisé la DGAL pour mettre en oeuvre une surveillance spécifique au travers de la plate-forme

nationale d'épidémiosurveillance, qui regroupe les vétérinaires, les services départementaux de la protection des populations, les groupements de défense sanitaire et l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).

A ce jour en France, ce dispositif a permis de confirmer la présence de la maladie dans 29 exploitations ovines de 10 départements au nord d'une ligne Caen-Besançon (Aisne, Calvados, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Oise, Pas-de-Calais, Seine-Maritime, Somme) dans lesquelles sont apparues des malformations natales et des mortalités.

Le virus n'est pas contagieux d'un animal à l'autre, mais est transmis par des insectes. Il s'agit d'une maladie d'élevage qui se manifeste chez les bovins et les petits ruminants par de la fièvre, une chute de production et des symptômes sur les femelles gestantes.

Bruno LE MAIRE a saisi l'ANSES pour évaluer l'impact de cette nouvelle maladie sur les élevages et a demandé que les experts soient mobilisés sans délai pour mettre au point un test sérologique de diagnostic et un vaccin adaptés.

Il est conseillé aux éleveurs dont les animaux présentent des symptômes de le signaler systématiquement à leur vétérinaire.